



ARRÊTÉ N° DEJIC46-260618  
Envoi Préfecture : 26/06/2018  
Visa Préfecture : 26/06/2018  
Affichage du : 27/06/2018  
au : 27/08/2018

DEJIC/CB

**OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2018**

### ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,  
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Considérant que 37 recrutements de professeurs territoriaux d'enseignement artistique de classe normale ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 12 fonctionnaires de catégorie B de ces collectivités (1 pour 3) peuvent bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale (art. 5 et 7 du décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant que les fonctionnaires proposés ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie A dans sa séance du 19 juin 2018,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale au titre de la promotion interne pour l'année 2018 :

| Nom / Prénom        | Grade actuel   | Collectivité(s)   |
|---------------------|--|---|
| GARCIA-GARIN Laurie | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe | SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MAURICE RAVEL |
| LAMBERT Aurélia     | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe | SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MAURICE RAVEL |

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 26 juin 2018,

LE PRÉSIDENT,



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2018

Des Pyrénées-Atlantiques  
39010 Pau – CS 40609 – 64006 PAU Cedex  
Internet : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)